



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0420

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Déchets - Reprise des petits déchets d'emballage en aluminium issus des centres de tri - Avenant à la convention pour le recyclage des petits aluminiums issus de collecte séparée**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Petiot

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorvtzoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 25 janvier 2021****Délibération n° 2021-0420**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Déchets - Reprise des petits déchets d'emballage en aluminium issus des centres de tri - Avenant à la convention pour le recyclage des petits aluminiums issus de collecte séparée**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon assure la collecte sélective des emballages ménagers légers triés séparément par les habitants. Ces déchets sont triés dans les centres de tri en contrat avec la Métropole, via un marché de prestations de service. Une fois triés par matière, les emballages ménagers sont ensuite mis à disposition des filières de recyclage.

Le service public de gestion des déchets bénéficie du soutien financier des éco-organismes agréés dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Concernant les emballages ménagers, la Métropole a décidé d'appliquer l'extension des consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 après la validation de sa candidature par Citeo. Cette extension concerne, outre les emballages plastiques, les petits déchets en aluminium souple (dosettes de café, gourdes de compote, tubes alimentaires ou cosmétiques, etc.). Ces déchets sont désormais extraits par les 2 centres de tri utilisés par la Métropole pour le tri des emballages ménagers après une adaptation technique de leur process industriel.

Pour parvenir au recyclage de ces petits déchets en aluminium, la société Nespresso France SAS, avec le concours d'industriels et d'acteurs de la filière de recyclage, a créé en 2009 le Club de l'emballage léger en aluminium et en acier (CELAA). Sa vocation était de dialoguer avec les différentes parties prenantes afin de favoriser la collecte et l'intégration des petits emballages métalliques au système de tri des déchets. En 2014, Nespresso a créé le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums. Ce fonds rémunère les collectivités locales engagées dans le tri des petits emballages en aluminium, en leur reversant des soutiens financiers, à hauteur de 300 € la tonne de petits aluminiums réceptionnés par la filière de recyclage agréée.

Par délibération du Conseil n° 2019-4019 du 16 décembre 2019, la Métropole a approuvé la convention de partenariat avec le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums pour une durée de 36 mois jusqu'à la fin du contrat barème F avec Citeo dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022.

**II - Description**

Aujourd'hui, le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums demande aux collectivités en contrat avec lui, de modifier la convention par voie d'avenant. Cet avenant "administratif" officialise la création de l'alliance pour le recyclage des capsules en aluminium, un groupement d'intérêt économique (GIE) qui prend le relais du fonds pour la gestion financière de la convention et le versement des soutiens. Cette alliance, créée par Nespresso, Nestlé et Jacobs Douwe Egberts (JDE) vise, à terme, la mise en place d'un système mondial de recyclage de toutes les capsules en aluminium avec la contribution de tous les metteurs sur le marché.

### III - Recettes

L'adoption de cet avenant conditionne par conséquent le versement des soutiens complémentaires que la Métropole a accepté en 2019, avec un effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022. La Métropole attend avec cette convention un versement de l'ordre de 150 000 €, une somme qui se rajoutera aux soutiens versés par Citeo pour ce flux ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, entendu ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant à la convention de partenariat avec le fonds de dotation pour le soutien au recyclage des petits aluminiums issus des centres de tri, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - Les recettes** correspondant au soutien des emballages "petits aluminiums et souples" issus de la collecte sélective seront imputées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget annexe Prévention et gestion des déchets et assimilés - exercices 2021 et suivants - chapitre 74 - opération n° 6P25O2488.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.**